

Ministère de la Culture
à l'attention de Françoise Nyssen
Ministre
3, rue Valois
75 001 Paris

Paris, le 15 mars 2018

Objet : Préavis de grève pour les personnels des Services régionaux de l'archéologie et de l'Inrap pour la journée du 22 mars 2018.

Madame la ministre de la Culture,

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agents de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique d'ici 5 ans, projet d'Action publique 2022... Ainsi, toutes ces mesures vont continuer à affecter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents publics et fragilisent encore plus les services publics rendus aux usagers. Cette politique d'austérité appliquée depuis de nombreuses années ne peut plus durer.

Dans le domaine de l'archéologie préventive, la situation reste alarmante car les conditions de travail des personnels du service public de l'archéologie ne cessent de se dégrader et la pérennité du dispositif reste très fragile. À cela s'ajoute pour les personnels, une diminution importante de leurs rémunérations par rapport au coût de la vie depuis plusieurs années et un manque évident de possibilité d'évolution de carrière.

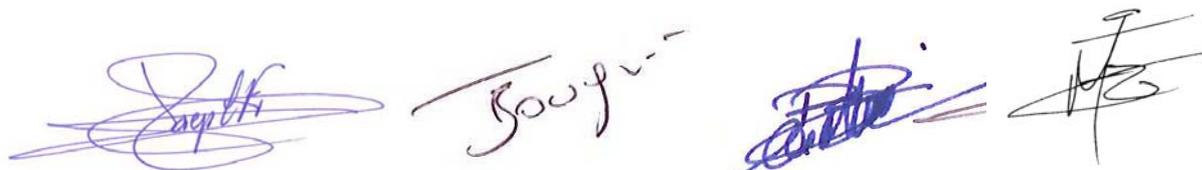
Les effets annoncés de la loi liberté de création, architecture et patrimoine tardent à se faire sentir, car l'État n'a pour le moment toujours pas réussi à endiguer les dérives du dispositif. D'un point de vue général sur les fouilles, les moyens mis en place sur les opérations sont insuffisants et le prix facturé à l'aménageur reste le critère principal d'attribution au détriment de la qualité scientifique. De plus, l'attitude agressive et néfaste de certains dirigeants d'entreprises privées pour masquer leurs responsabilités dans la situation où ils ont conduit leurs entreprises, crée un contexte fortement négatif et dangereux pour tout le dispositif d'archéologie préventive.

Enfin, les perspectives de vos projets dans le cadre d'Action Publique 2022, notamment la diminution programmée des effectifs dans les Directions régionales des affaires culturelles (25 suppressions en 2018) qui risque d'affecter les Services Régionaux de l'Archéologie (SRA), ou la suppression des Services à Compétence Nationale sont des projets que nous rejetons fortement. Sur ce dernier sujet, nous tenons à vous affirmer notre profond désaccord avec le projet porté par le président et le directeur général délégué de l'Inrap par rapport au devenir du musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye. Nous refusons que l'Inrap soit utilisé comme l'un des instruments de la suppression de ce Service à Compétence Nationale, de la casse de son statut et de celui de son personnel.

C'est pourquoi, les organisations syndicales signataires de ce préavis de grève appellent les personnels du service public de l'archéologie à participer à la journée de grève et d'actions du 22 mars prochain, pour revendiquer :

- ▶ **le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et son augmentation, un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la suppression du jour de carence. La suppression de l'augmentation de la CSG de 1,7 % pour les agents ;**
- ▶ **le remplacement de tous les départs dans les SRA et la création de postes supplémentaires pour compenser le surcroît de travail lié à l'application de la loi LCAP ;**
- ▶ **la mise en place d'un nouveau concours d'ingénieurs d'études dès 2018 et l'augmentation de tous les taux de promotion de grade et de corps dans tous les corps de recherche ;**
- ▶ **une politique ministérielle qui assure une bonne sauvegarde du patrimoine archéologique et qui assure la pérennité du service public et protège les personnels du dumping scientifique et social ;**
- ▶ **l'arrêt de la politique menée par la direction générale de l'Inrap qui dégrade les conditions de travail, nie la situation sanitaire préoccupante des personnels, et enfreint les règles du dialogue social et le travail mené dans les instances représentatives ;**
- ▶ **l'abandon de tous projets utilisant l'Inrap pour supprimer des Services à Compétence Nationale ;**
- ▶ **la levée de la dérogation d'emploi de l'Inrap et la titularisation des personnels sans perte de salaire ;**
- ▶ **le remplacement de tous les départs à l'Inrap et le renforcement de sa capacité opérationnelle avec des recrutements annuels permettant ainsi d'ouvrir régulièrement des postes à la promotion pour fluidifier les carrières ;**
- ▶ **la revalorisation des grilles indiciaires de l'Inrap ;**
- ▶ **l'augmentation des moyens opérationnels pour soulager les équipes de l'Institut.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, notre haute considération.



Pour le SGPA CGT-Culture

Pour SUD-Culture-Solidaire

Pour le SNAC-Fsu

Pour la CNT-CCS